

Réf: Dossier 402262

Avis de constitution

SOCIETE « SHILAPURE »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 9EME TRANCHE, Lot
1003, Ilot 42

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 24/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SHILAPURE »

Objet : ? Importation et distribution de compléments alimentaires naturels,
? Vente en gros et au détail de produits bien-être,
? E-commerce et vente en ligne,
? Conseil et formation en nutrition et bien-être ;
? Commerce général.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 9EME TRANCHE, Lot
1003, Ilot 42

Dirigeant(s) M OUSMANOU MOUHAMAD HADY LADAN
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-03958 du 09/04/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°22197/GTCA/RC/2025 du 09/04/2025

